

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 janvier 2013, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Pierre Renaud  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Denis Charron

**Municipalité représentée**

Aumond

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi qu'un citoyen sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2013-R-AG001**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec ajout de trois points :

- 210-2 Avis de motion - Règlement 2013-250 – Sécurité incendie TNO;
- 610-3 Information – Processus d'énoncé de vision stratégique – Désignation de Pierre Ricard;
- 900-3 Comité plénier – Énoncé de vision stratégique – Date à confirmer.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG002**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 11 décembre 2012**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2012 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **Dépôt du rapport d'activités du préfet**

---

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 8 décembre 2012 au 10 janvier 2013.

Des informations sont fournies sur deux activités supplémentaires auxquelles a participé monsieur le préfet :

- Comité SOS Vallée-de-la-Gatineau;
- Service des TPI – Vente de terrains Baie Newton. Des félicitations sont présentées à l'équipe des TPI pour l'organisation de cette vente.

## **Note au procès-verbal – Suivi du comité d'administration générale – Modellium – Facturation soutien 2013**

---

Monsieur le conseiller Robert Coulombe informe les conseillers d'une facture reçue de Modellium pour le renouvellement des services de soutien des logiciels pour l'année 2013. Il mentionne que des vérifications sont en cours pour connaître le détail de ce soutien et vérifier les autres options possibles. Un suivi et de plus amples informations seront présentés lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil des maires, possiblement pour aux fins de recommandation.

### **2013-R-AG003 Union des municipalités du Québec – Adhésion annuelle**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2013 au montant de 732,98 \$.

**ADOPTÉE**

### **2013-R-AG004 Fédération canadienne des municipalités – Adhésion annuelle**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2013 au montant de 2 184,12 \$.

**ADOPTÉE**

### **2013-R-AG005 Québec municipal – Adhésion annuelle**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2013 au montant de 862,31 \$.

**ADOPTÉE**

### **2013-R-AG006 Autorisation – Mandat de conception des charges techniques – Projet de virtualisation des serveurs**

---

**Considérant** la résolution 2012-R-AG448 par laquelle le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a mandaté et autorisé la direction générale à débiter le projet de virtualisation des serveurs suite à la défaillance de ceux-ci;

**Considérant** que la rédaction des charges techniques, essentielles à l'appel d'offres pour le projet de virtualisation, requière une expertise particulière en informatique et une indépendance quant à l'acquisition des équipements;

**Considérant** qu'aucune ressource interne à la MRC ne possède les connaissances ni l'expertise nécessaire à la rédaction de ces charges techniques;

**Considérant** la volonté de la MRC d'assurer la transparence et l'indépendance dans tous les dossiers d'octroi de contrat;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 8 janvier 2013 à l'effet d'octroyer le contrat de rédaction des charges techniques à un professionnel qualifié et indépendant.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau mandate la direction générale de la MRC afin d'effectuer une recherche de prix pour octroyer un contrat professionnel pour la conception et la rédaction des charges techniques requises pour le projet de virtualisation des serveurs à un expert qualifié et indépendant.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG007

**Processus de dotation – Service de l'aménagement du territoire – Poste d'agent de planification et de gestion territoriale – Comité de sélection**

---

**Considérant** la démission du détenteur du poste de chargé de planification au sein du service de l'aménagement du territoire de la MRCVG, effective le 8 mars 2013;

**Considérant** qu'un processus de dotation a été amorcé sans délai afin de combler le poste laissé vacant, notamment afin de poursuivre les travaux en cours dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRCVG et de l'énoncé de vision stratégique qui s'y rattache;

**Considérant** qu'il y a lieu de former un comité de sélection aux fins des entrevues avec les candidats qui seront présélectionnés suite au processus de dotation;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 8 janvier 2013 pour la formation de ce comité de sélection;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu qu'un comité de sélection soit formé dans le cadre du processus de dotation du poste d'agent de planification et de gestion territoriale et que ce comité soit formé du membre du comité d'aménagement, de M. Claude Beaudoin et d'un représentant de la direction générale de la MRC. Il est de plus résolu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG008

**Processus de dotation – Service de génie municipal – Poste d'ingénieur civil – Comité de sélection**

---

**Considérant** la démission du détenteur du poste d'ingénieur civil au sein du service de génie municipal de la MRCVG, effective le 18 janvier 2013;

**Considérant** qu'un processus de dotation sera mis en place sans délai afin de combler le poste devenu vacant;

**Considérant** qu'il y a lieu de former un comité de sélection aux fins des entrevues avec les candidats qui seront présélectionnés suite au processus de dotation;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 8 janvier 2013 pour la formation de ce comité de sélection;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu qu'un comité de sélection soit formé pour la dotation du poste d'ingénieur civil de la MRC et que ce comité soit formé d'un ingénieur qualifié, de monsieur le conseiller Alain Fortin et d'un représentant de la direction générale de la MRC. Il est de plus résolu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG009

**Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Autorisation de versement d'un montant de 25 000 \$ à titre d'avance de l'aide financière à recevoir pour l'année 2013**

---

**Considérant** l'« Entente encadrant le versement par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une aide financière à la corporation Tourisme Vallée-de-la-Gatineau entre Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » pour les années 2011 à 2015;

**Considérant** qu'en vertu de la Section 2 de cette entente, Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG) est soumis à certaines obligations et qu'en contrepartie de celles-ci, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) verse notamment à TVG une aide financière destinée à son fonctionnement d'un montant de 60 000 \$ chaque année, soit 2011-2012-2013-2014-2015;

**Considérant** la situation financière actuelle de TVG et son besoin de financement pour réaliser ses objectifs de développement et de promotion touristique;

**Considérant** la demande présentée à la MRCVG par TVG afin qu'une partie du financement prévu pour l'année en cours puisse être versée dès maintenant;

**Considérant** qu'une avance de 5 000 \$ a été versée à TVG en décembre 2012;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 8 janvier 2013 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau verse un montant de 25 000 \$ à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau à titre d'avance supplémentaire sur l'aide financière à lui verser pour l'année 2013.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG010**

**Dépenses des élus – Nouveau mode de réclamation**

---

**Considérant** la proposition de la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier le mode de réclamation des dépenses des élus afin d'en faciliter le traitement et le suivi;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 8 janvier 2013 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur Gary Lachapelle, propose et il est résolu que les conseillers de la MRC Vallée-de-la-Gatineau utilisent le nouveau mode de fonctionnement de réclamation de leurs dépenses rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**ADOPTÉE**

**Dépôt – Compte rendu du Comité d'administration générale du 11 décembre 2012 (traité en décembre)**

---

Le compte rendu du Comité d'administration générale du 11 décembre 2012, traité en décembre, est déposé.

**Dépôt du rapport d'intérêts pécuniaires 2013 du préfet**

---

Monsieur le préfet dépose son rapport d'intérêts pécuniaires 2013.

**2013-R-AG011**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2012 au 15 janvier 2013**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 12 décembre 2012 au 15 janvier 2013, totalisant un montant de 329 518.95 \$.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG012**

**Adoption de la liste des prélèvements bancaires – MRC – Période du 12 décembre 2012 au 15 janvier 2013**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 12 décembre 2012 au 15 janvier 2013, totalisant un montant de 301 458.36 \$.

**ADOPTÉE**

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 janvier 2013 totalisant un montant de 445 160.17 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**André Beauchemin,**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

**Financement du règlement d'emprunt numéro 2010-209 – Adjudication**

**Considérant** qu'à l'égard de son règlement d'emprunt numéro 2010-209, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite financer le solde de l'emprunt temporaire émis à ce jour, le projet était terminé;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour ledit financement, au montant de 1 500 000 \$;

**Considérant** qu'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Caisse populaire Desjardins Gracefield	100.00	41 700 \$	2.73%	2014	2.73%
	100.00	42 900 \$	2.73%	2015	
	100.00	44 100 \$	2.73%	2016	
	100.00	45 400 \$	2.73%	2017	
	100.00	1 325 900 \$	2.73%	2018	
		1 500 000 \$	2.73%	TOTAL	
Financière Banque Nationale inc.	98.61	41 700 \$	1.75%	2014	2.85%
	98.61	42 900 \$	2.00%	2015	
	98.61	44 100 \$	2.25%	2016	
	98.61	45 400 \$	2.45%	2017	
	98.61	1 325 900 \$	2.55%	2018	
	98.61	1 500 000 \$	2.85%	TOTAL	
Banque Royale du Canada	100.00	41 700 \$	2.98%	2014	2.98%
	100.00	42 900 \$	2.98%	2015	
	100.00	44 100 \$	2.98%	2016	
	100.00	45 400 \$	2.98%	2017	
	100.00	1 325 900 \$	2.98%	2018	
		1 500 000 \$	2.98%	TOTAL	

**Considérant** que l'offre provenant de la Caisse populaire de Gracefield s'est avérée la plus avantageuse.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu :

- Que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte l'offre qui lui est faite de La Caisse populaire Desjardins de Gracefield pour son emprunt du 22 janvier 2013 au montant de 1 500 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-209, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

41 700 \$	2.73 %	22 janvier 2014
42 900 \$	2.73 %	22 janvier 2015
44 100 \$	2.73 %	22 janvier 2016
45 400 \$	2.73 %	22 janvier 2017
1 325 900 \$	2.73 %	22 janvier 2018

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;
- Que le la trésorière, madame Lynn Kearney et le préfet, monsieur Pierre Rondeau, soient autorisés à signer les documents relatifs au présent financement.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG016

#### Financement du règlement d'emprunt numéro 2010-209 – Concordance

**Considérant** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite emprunter par billet un montant total de 1 500 000 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	MONTANT DE \$
2010-209	1 500 000 \$

**Considérant** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 1 500 000\$ prévu au règlement d'emprunt 2010-209 soit réalisé;
- Que les billets soient datés du 22 janvier 2013;
- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014</b>	<b>41 700 \$</b>
<b>2015</b>	<b>42 900 \$</b>
<b>2016</b>	<b>44 100 \$</b>
<b>2017</b>	<b>45 400 \$</b>
<b>2018</b>	<b>46 800 \$ (à payer en 2017)</b>
<b>2018</b>	<b>1 279 100 \$ (à renouveler)</b>

- Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2010-209, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG017

#### Financement du règlement d'emprunt numéro 2010-209 – Courte échéance

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 500 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 2010-209, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Émette des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 janvier 2013);
- Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour ledit amortissement pour le règlement d'emprunt numéro 2010-209 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG018**

**Autorisation – Colloque sur la sécurité civile et incendie 2013 – Présences du président du comité de sécurité publique, du président du comité de sécurité incendie et du coordonnateur du service incendie de la MRCVG**

**Considérant** la tenue du colloque annuel sur la sécurité civile et incendie qui se déroulera en février 2013;

**Considérant** la volonté et la disponibilité du président du comité de sécurité publique, M. Ronald Cross, du président de sécurité incendie, M. Laurent Fortin et du coordonnateur du service incendie de la MRCVG, M. Sylvain Pépin, d'y participer;

**Considérant** la recommandation du Comité de protection incendie du 21 novembre 2012 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser le président du comité de sécurité publique, M. Ronald Cross, du président de sécurité incendie, M. Laurent Fortin et du coordonnateur du service incendie de la MRCVG, M. Sylvain Pépin à s'inscrire et participer au colloque sur la sécurité civile et incendie 2013.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG019**

**Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du règlement 2013-250 modifiant le règlement 2012-242 « Règlement modifiant le règlement 2011-231 concernant la sécurité incendie dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2013-250 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2012-242 concernant la sécurité incendie dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**Note au procès-verbal – Élection du préfet au suffrage universel 2013 – Inscription sur la liste électorale de la MRC – Partenariat avec les municipalités locales**

Madame Véronique Denis, greffière et présidente à l'élection du préfet au suffrage universel 2013, demande la collaboration des municipalités locales pour l'envoi des formulaires SP-9.1 et SP-9.2, prévus pour l'inscription sur la liste électorale des électeurs non domiciliés sur le territoire de la MRC. Le DGE suggère en effet aux municipalités locales de profiter de l'envoi des comptes de taxes municipales, effectué dans les premiers mois de l'année, afin d'aviser les électeurs non domiciliés de l'exigence d'inscription sur la liste électorale. Les formulaires SP-9.1 et SP-9.2 pourraient donc être joints au compte de taxes et aux formulaires prescrits pour l'inscription sur la liste électorale municipale.

**2013-R-AG020**

**Transfert des mandats de gestion du transport collectif et du transport adapté au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau – Autorisation de signature des ententes tripartites**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déclaré sa compétence à l'égard du transport collectif des personnes, incluant le transport adapté, par le règlement numéro 2010-211 adopté par son conseil et entré en vigueur le 22 mars 2011;

**Considérant** que le Transport adapté Vallée-de-la-Gatineau (TAVG) est l'actuel mandataire pour la gestion du transport adapté sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (CTCVG) est l'actuel mandataire pour la gestion du transport collectif sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la MRCVG soutient le démarrage du Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) et que cet organisme à but non lucratif a vocation à offrir, à maintenir, à organiser, à gérer et à développer, au bénéfice de la collectivité, un service de transport collectif de personnes, incluant le transport adapté;

**Considérant** que le GUTACVG s'est doté d'une directrice générale en date du 19 novembre 2012 et est en mesure de réaliser de plein exercice la gestion des opérations dévolues jusque-là à la CTCVG et au TAVG;

**Considérant** la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture donnée par voie dématérialisée le 9 janvier 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De transférer le mandat de gestion du transport collectif sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-Gatineau au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);
- De transférer le mandat de gestion du transport adapté sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-Gatineau au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);
- De préciser que le nouveau mandataire, le GUTACVG, est réputé effectuer la gestion du transport collectif et du transport adapté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, nonobstant la date de signature des ententes afférentes annexées à la présente résolution;
- D'autoriser la signature par le préfet et/ou le directeur général d'une entente tripartite, prévoyant le transfert du mandat de gestion du transport collectif et ses conséquences, entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser la signature par le préfet et/ou le directeur général d'une entente tripartite, prévoyant le transfert du mandat de gestion du transport adapté et ses conséquences, entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le Transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau, et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau;
- D'envoyer une copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'envoyer une copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- D'envoyer une copie de la présente résolution à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);
- D'envoyer une copie de la présente résolution au Regroupement des transports collectif et adapté de l'Outaouais (RTACRO) ainsi qu'à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ).

**ADOPTÉE**

#### **Note au procès-verbal – Information – Suivis du conseil d'administration de Tricentris**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin informe les conseillers des récents dossiers discutés au conseil d'administration de Tricentris.

2013-R-AG021

#### **Député de Pontiac – Appui à la motion M-440 – Mise sur pied d'un programme d'aide financière pour la mise à niveau des fosses septiques des résidences en milieu rural**

**Considérant** que les effluents d'eaux usées sont une source importante de pollution;

**Considérant** que les propriétaires de fosses septiques, principalement en milieu rural, n'ont pas accès à des programmes gouvernementaux pour les coûts de remplacement ou de mise aux normes de ces équipements;

**Considérant** la motion M-400 déposée à la Chambre des communes par la députée Mylène Freeman visant à ce que le « gouvernement étudie la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui



permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique;

**Considérant** que plusieurs résidences principales et secondaires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sont équipées de fosses septiques.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De donner son appui à la motion M-400;
- De demander au gouvernement fédéral de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique;
- De demander à la greffière de la MRC de faire parvenir copie de cette résolution à monsieur le député de Pontiac, Mathieu Ravignat.

**ADOPTÉE**

#### **Note au procès-verbal – Dépôt du compte rendu du Comité d'aménagement du territoire – Rencontre du 19 décembre 2012**

Le compte rendu de la rencontre du 19 décembre 2012 du Comité d'aménagement du territoire est déposé.

**2013-R-AG022**

#### **Rescision de la résolution 2012-R-AG417**

**Considérant** l'adoption de la résolution 2012-R-AG417 à l'étape de l'étude du second projet de règlement modificateur 92-2011 de la ville de Gracefield;

**Considérant** qu'un certificat de conformité ne peut être émis préalablement à l'adoption du règlement modificateur par le conseil municipal de la ville concernée.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Renaud, propose et il est résolu de rescinder la résolution 2012-R-AG417 et d'annuler, à cette étape, l'émission du certificat de conformité à l'égard du règlement modificateur 92-2011 de la ville de Gracefield.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG023**

#### **Avis de conformité – Second projet de règlement de zonage de la ville de Gracefield au schéma d'aménagement de la MRCVG – Projet de règlement modificateur 92-2011**

**Considérant** que le service de l'aménagement du territoire de la MRCVG a procédé à l'analyse du second projet de règlement modificateur 92-2011 de la ville de Gracefield;

**Considérant** l'avis sur la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du projet d'agrandissement du Camping Pionnier émis par le coordonnateur du service de l'aménagement du territoire de la MRCVG en date du 20 novembre 2012, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Considérant** que le second projet de règlement modificateur 92-2011 de la ville de Gracefield ne contrevient à aucun règlement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ni à son schéma d'aménagement ou à son document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'attester que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ne s'objecte pas au projet de règlement 92-2011 de la ville de Gracefield puisqu'il est conforme au schéma d'aménagement de la MRCVG.

**ADOPTÉE**

## **Note au procès-verbal – Processus d'énoncé de vision stratégique – Désignation de M. Pierre Ricard**

---

Monsieur le préfet confirme la désignation de M. Pierre Ricard à titre de conseiller et accompagnateur dans la démarche de réflexion devant mener à l'énoncé de vision stratégique. M. Ricard, ancien directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, possède une vaste expérience du domaine municipal et son accompagnement contribuera à une meilleure circonscription des constats et de l'importance de la gouvernance municipale. Ses honoraires seront acquittés selon les prévisions budgétaires adoptées et le mandat lui est octroyé en vertu du pouvoir de dépenser de la direction générale.

**2013-R-AG024**

### **Dépôt du Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale 2012-2015 dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité régionale**

---

**Considérant** la résolution 2012-R-AG174 du 15 mai 2012 qui appuya le dépôt d'une version préliminaire du plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vue de la mise à disposition de fonds par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), pour la mise en œuvre dudit plan d'action local;

**Considérant** le complètement du document intitulé « Plan d'action de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la solidarité et l'inclusion sociale 2012-2015 » en date du 15 novembre 2012 et son dépôt au comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 9 janvier 2013 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- D'adopter le « Plan d'action de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau 2012-2015 » à titre de plan d'action local officiel eu égard à l'entente de partenariat particulier intervenue avec la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité régionale;
- D'envoyer une copie de la présente résolution et du document afférent à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG025**

### **Rescision de la résolution 2012-R-AG443 et autorisation de modifications au projet « Certificat en service à la clientèle et en opération de pourvoirie » de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais**

---

**Considérant** que le projet « Certificat en service à la clientèle et en opération de pourvoirie » de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais s'était vu octroyer par la résolution 2012-R-AG171 du 15 mai 2012 une subvention d'un montant maximal de 62 000 \$, à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté Volet 1 (FSTD Volet 1);

**Considérant** que le protocole d'entente signé en juillet 2012 prévoyait un coût total prévisionnel de 579 655 \$ et des sources de financement à confirmer pour un montant de 133 027 \$;

**Considérant** que la résolution 2012-R-AG443 du 11 décembre 2012 autorisa plusieurs modifications au projet par voie d'addenda au protocole d'entente, dont des changements dans certaines activités initialement prévues, un échéancier scindé en deux étapes, un budget de réalisation révisé à 595 464 \$ avec un financement à compléter à hauteur de 60 950 \$ pour permettre la seconde étape du projet;

**Considérant** que le promoteur a communiqué le 3 janvier 2013 un budget de réalisation complété, mais rajusté;

**Considérant** que ce budget ne requiert plus de scinder la réalisation du projet en deux étapes et que le financement total est réuni pour un coût total prévisionnel ramené à 469 023 \$ à la suite d'une optimisation des coûts liés à l'informatisation des pourvoiries participantes;

**Considérant** que le promoteur indique un échéancier compris entre le premier trimestre 2013 et le troisième trimestre 2014;

**Considérant** que dix-sept (17) pourvoiries de La Vallée-de-la-Gatineau sont concernées par le projet, selon la liste annexée;

**Considérant** qu'aucun addenda n'était encore intervenu en suivi de la résolution 2012-R-AG443;

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser l'ensemble des changements intervenus en vigueur dans un addenda au protocole d'entente existant;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 9 janvier 2013 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- De rescinder la résolution 2012-R-AG443 du 11 décembre 2012;
- De confirmer le montant de 62 000 \$ à titre de participation financière maximale et finale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à même le FSTD Volet 1 pour un coût total prévisionnel de 469 023 \$ tel que présenté en annexe et couvrant notamment le développement des outils et la formation d'une première cohorte de pourvoyeurs;
- D'indiquer une ventilation des versements de la subvention accordée de 80 % au démarrage du projet et de 20 % après la conciliation du rapport final;
- De conditionner l'octroi de la subvention à la confirmation du financement total du projet et à la réalisation de celui-ci au plus tard au troisième trimestre 2014;
- De confirmer l'autorisation de signature du préfet et/ou du directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'un l'addenda au protocole d'entente selon les termes mentionnés ci-haut incluant le budget révisé annexé.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG026**

**Autorisation au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser le solde de mois disponibles dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 pour l'embauche d'un (e) agent (e) de développement rural supplémentaire**

**Considérant** le courrier daté du 21 novembre 2012 ayant pour objet « Pacte rural 2007-2014 » émanant du directeur régional intérimaire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ci-après « le ministère »;

**Considérant** que par cette lettre la direction régionale du Ministère demande à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de l'informer d'ici le 31 janvier 2013 de la décision prise eu égard au solde de mois « agent de développement rural » non utilisés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

**Considérant** que le Pacte rural 2007-2014 prévoit en son annexe B le maintien en poste de trois agents de développement rural à temps plein pendant la durée de l'entente afin que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau puisse bénéficier de la subvention réservée au financement de ces postes, en vertu des articles 4.7, 7.1-B et 7.1-G de l'entente;

**Considérant** que pour diverses raisons les postes d'agent de développement rural n'ont pas jusque-là tous été pourvus pendant la période de référence et qu'il en résulte un solde de mois non utilisés évalué à vingt-deux (22) mois selon les calculs de janvier 2012;

**Considérant** que l'analyse des besoins en compétences pour contribuer au développement rural du territoire Val-gatinois a amené les directions de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et du CLD de la Vallée-de-la-Gatineau à proposer l'embauche d'un (e) agent (e) de développement rural supplémentaire dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 et de rattacher cette ressource au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 9 janvier 2013 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- D'autoriser l'utilisation du solde de mois « agent de développement rural » disponibles via la dotation d'un poste d'agent (e) de développement rural;
- De demander au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau de procéder au recrutement de cette ressource supplémentaire;
- De transférer au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau les montants requis à même les enveloppes prévues pour le financement des postes d'agents de développement rural;

- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer au besoin un protocole d'entente à cet effet avec le CLD de la Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer au besoin un addenda à cet effet dans le cadre de l'entente Pacte rural 2007-2014 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Autorisation au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser le solde de mois disponibles dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 pour l'embauche d'un (e) agent (e) de développement rural supplémentaire**

Il est demandé de préciser au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau que l'agent (e) de développement rural supplémentaire sera principalement affecté (e) au volet « Territoire et Ressources ».

2013-R-AG027

**SOS Vallée-de-la-Gatineau – Recueil de dons contre émission de reçus à des fins fiscales – Nettoyage suite à la tempête du 21 décembre 2012**

**Considérant** la tempête hivernale exceptionnelle qui s'est abattue sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau le 21 décembre dernier;

**Considérant** les importants dégâts ayant résulté de cette catastrophe naturelle et les conséquences dans la région, particulièrement au niveau économique et touristique;

**Considérant** que plusieurs secteurs d'activités ont été touchés et subissent directement ou indirectement les conséquences résultant notamment des bris d'arbres dans les forêts de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que plusieurs acteurs du milieu et organismes se sont mobilisés pour trouver des solutions visant à réduire les pertes financières engendrées et à prévoir;

**Considérant** qu'un comité a été créé, SOS Vallée-de-la-Gatineau, composé de politiciens de la région, de gens d'affaires et de représentants d'organismes afin de venir en aide aux associations, entreprises et événements de la Vallée-de-la-Gatineau fortement touchés par la tempête;

**Considérant** qu'une évaluation globale des dommages subis sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau est actuellement en cours, qu'une carte détaillée du territoire sera élaborée sous peu afin de préciser les zones les plus affectées et que des rencontres se poursuivent avec les organismes concernés afin de compléter le bilan des pertes;

**Considérant** qu'une campagne de levée de fonds sera prochainement dévoilée par le comité afin de recueillir des dons pour aider au nettoyage des lieux touchés par la tempête;

**Considérant** la générosité reconnue des val-gatinois;

**Considérant** que des demandes d'aide financière seront également présentées aux autorités concernées en raison de l'étendue des dommages constatés et à venir.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu unanimement que le conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Envoi copie de cette résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Stéphane Bergeron, afin de lui demander son appui dans le présent dossier, notamment par l'adoption de mesures spéciales pour venir en aide financièrement à la région et par la sollicitation des différents ministères visés par les conséquences de la tempête hivernale du 21 décembre 2012;
- Appui la campagne de levée de fonds mise sur pied par le comité SOS Vallée-de-la-Gatineau, pour permettre le nettoyage des lieux touchés par la tempête du 21 décembre 2012;
- Demande au service des finances de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de recevoir les contributions des donateurs, pour dépôt au compte créé par SOS Vallée-de-la-Gatineau à cet effet, et demande également au service des finances d'émettre des reçus à des fins fiscales aux donateurs qui en feraient la demande;
- S'engage à requérir des redditions de comptes auprès du comité SOS Vallée-de-la-Gatineau afin de s'assurer que les sommes ainsi recueillies ne soient utilisées qu'aux fins prévues, selon des critères pré déterminés;
- Demande à la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de faire parvenir copie de la présente résolution au comité SOS Vallée-de-la-Gatineau;

- Demande à la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de faire parvenir copie de la présente résolution aux municipalités locales de son territoire, en leur demandant d'appuyer la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal – Comité plénier – 19 février 2013**

---

Monsieur le préfet informe les conseillers de la tenue d'un comité plénier, le mardi 19 février 2013, au centre communautaire et récréatif de Gracefield, préalablement à la séance ordinaire du Conseil des maires.

**Note au procès-verbal – Rencontre des directions générales – 11 avril 2013**

---

Monsieur le préfet informe les conseillers qu'une rencontre conjointe de la direction générale de la MRCVG avec les directions locales des municipalités aura lieu le jeudi 11 avril 2013 à la salle municipale de Messines. Les directions locales ont déjà été informées de la date de cette rencontre.

**Note au procès-verbal – Comité plénier – Énoncé de vision stratégique – Date à confirmer**

---

Monsieur le préfet informe les membres de la tenue possible d'un comité plénier le 8 mars 2013, sous forme de comité de travail, ayant pour sujet unique l'énoncé de vision stratégique. La date du 8 mars reste à confirmer, mais monsieur le préfet demande aux conseillers de l'informer de leur disponibilité pour la tenue de ce comité.

**2013-R-AG028**

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 35.

**ADOPTÉE**

---

**Pierre Rondeau**  
Préfet

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale